



Resiliation par l'assurance

Par **ness28**, le **01/05/2008** à **11:57**

bonjour, je souhaite recevoir des conseils car j'ai un probleme avec mon assureur moto (courtier).

celui ci souhaite resilier mon contrat d'assurance moto souscrit le 14/02/2008 car soit disant, la personne que j'ai eu en face de moi le jour de la souscription etait debutante et a commis une erreur: elle a oublié d'inscrire un de mes sinistres (2 au lieu de 3) alors qu'elle avait les relevés d'information avec elle.

du coup, je ne rentre plus dans leurs "criteres" et ils veulent rompre le contrat; est ce licite ?? a quoi puis je pretendre car je roule tres regulierement en moto et il va falloir que je trouve une autre assurance qui m'accepte assez rapidement et surtout [s]à prix equivalent[s] (1 malus avec moins de 2 ans de permis).

ils m'ont telephoné hier pour m'annoncer cela et disent, pour leur defense, que je n'ai pas apporté les relevés d'informations en temps voulu (alors que je les ai amené lors de la souscription du contrat et ils ont les photocopies) et ils veulent aussi me rembourser la totalité l'argent qu'ils ont perçu jusqu'a present.

il y a un autre probleme au niveau du contrat aussi, lors de la signature je n'ai pas fait attention qu'il y avait des erreurs dans le contrat:

il y a ecrit que je reconnais avoir eu 2 sinistres en auto alors que j'en ai eu qu'un

il y a aussi ecrit que je reconnais n'avoir eu aucun sinistres en moto alors que j'en ai eu 2.

il est vrai que j'ai fait l'erreur de ne pas lire attentivement mon contrat mais l'assureur a fait une grosse erreur car il avait les relevés d'information en main.

je suis tres ennuyee et je ne sais vraiment pas quoi faire. que feriez vous a ma place ???
merci d'avance

(j'espere que je me suis bien exprimee mais s'il vous manque des infos, je peux vous les donner)

Par **jeetendra**, le **01/05/2008** à **12:13**

bonjour, dans votre cas l'assureur s'est mal renseigné et maintenant il souhaite résilier unilatéralement un contrat d'assurance valable d'un point de vue juridique, il va être obligé d'attendre la date anniversaire avant de ne pas renouveler votre contrat, il est embêté, il a été négligeant c'est pourquoi il est même prêt à vous rembourser les primes perçues, ne vous laissez pas faire, cordialement

Par **ness28**, le **01/05/2008** à **12:27**

merci pour votre réponse jeetendra mais comment puis je ne pas me laisser faire ??
comme tout le monde, je ne comprends rien aux assurances et je n'ai simplement pas envie de me laisser avoir :s

Par **jeetendra**, le **01/05/2008** à **13:01**

vous lui envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception lui rappelant que pour vous le contrat est valable et que si il l'annule vous saisirez la justice pour résiliation abusive, bon après midi à vous

Par **ness28**, le **01/05/2008** à **17:32**

merci beaucoup pour vos conseils
bonne après midi à vous aussi et bonne continuation